Motion présentée au Conseil d'Administration du Collège Louise Michel le 25 mars 2021

L'équipe éducative et les parents d'élèves ont décidé d'exprimer leur colère devant la dégradation généralisée des conditions d'études et de travail depuis plusieurs années.

Alors même que l'on prévoit une augmentation significative du nombre d'élèves (+ 45 000), nous assistons à une suppression de 1880 postes (- 113 dans l'académie de Dijon). Ces suppressions s'accompagnent d'une augmentation des heures supplémentaires qui conduit à ce que les enseignants occupent des postes partagés sur plusieurs établissements, dégradant ainsi les conditions d'enseignement. En outre, sur les trois derniers exercices budgétaires, le ministre de l'Éducation nationale a rendu 640 millions d'euros sur le budget prévu.

Pourtant, les besoins sont énormes et urgents : nous observons une augmentation très forte des inégalités scolaires, accrues par la crise sanitaire, le confinement. Nous constatons chaque jour de plus en plus de cas d'enfants et de jeunes en détresse scolaire, en décrochage par rapport au rythme des apprentissages car les programmes scolaires n'ont pas été allégés malgré le contexte sanitaire. Enfin, on nous annonce une hausse du seuil d'élèves par classe en 6ème (de 28 à 30).

Au collège Louise Michel cela se traduit par la fermeture de 3 postes en Histoire-géographie, Mathématiques et Science et Vie de la Terre. Sept autres disciplines sont impactées par des postes partagés, et on annonce déjà un service sur trois établissements pour certaines. De ce fait, le lien avec les familles et le suivi des élèves seront plus compliqués. Ce sont des projets pédagogiques donnant du sens aux enseignements qui disparaissent. Quant aux élèves, ils seront entre 25 et 29 par classe, selon les niveaux, sans compter les élèves du dispositif ULIS. Comment les inclure et les aider à progresser dans de telles conditions alors qu'ils sont très fragilisés par le climat anxiogène ambiant et ont besoin d'encore plus d'attention ?
Ainsi, il apparaît que le « quoi qu'il en coûte » s'applique davantage à la détérioration des conditions d'apprentissage des élèves qu'à son amélioration.